

**Entité adhérente**

Nom ou raison sociale du cabinet principal : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du coordinateur qualité (si identifié) : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

**Calcul de l'adhésion à la certification**

La certification qualité ISO 9001 porte sur **l'organisation et les moyens** mis en oeuvre pour **garantir la qualité de prise en charge des patients** dans votre cabinet.

Le montant de votre adhésion dépend :

- du nombre de cabinets et de certificats à émettre (partie structures),
- des activités réalisées (partie périmètres), ces périmètres vont figurer sur votre certificat,
- du nombre de médecins adhérents (partie médecins).

**Calculez le montant de votre adhésion :**

		Montant adhésion	Adhesion
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Partie structures</b> – certificat pour le cycle allant du 01/10/2023 au 30/09/2024	<b>260,00 €</b> par structure	-----
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Partie périmètres</b> (Selon les activités du cabinet)		
<input type="checkbox"/>	Consultations ophtalmologiques (incluant les consultations médicales adultes et enfants, quelques soit la spécialité avec ou sans travail aidé, contactologie, urgences ophtalmologiques)	<b>120,00 €</b>	-----
<input type="checkbox"/>	Consultations chirurgicales et soins chirurgicaux (consultations chirurgicales, soins chirurgicaux (1) quel que soit le lieu du soin interne / externe)	<b>120,00 €</b>	-----
<input type="checkbox"/>	<b>Partie médecins</b> Médecin(s) supplémentaire(s) non encore adhérent(s) au cycle 2023-24 et si l'ensemble des médecins adhère à la démarche (2)	<b>140,00 €</b> par médecin suppl. 1 <sup>er</sup> médecin offert	-----
<b>Montant total de la cotisation annuelle cycle 2023-2024 (3)</b>			-----

Veillez noter que :

- Les médecins règlent une seule fois la partie "médecin" indépendamment du nombre de cabinets dans lesquels ils exercent ;
- La partie "médecins" à 140 euros, s'applique uniquement lorsque l'ensemble des médecins participe à la démarche qualité certifiante (certification groupée).

**Veillez nous adresser ce bulletin d'adhésion dûment rempli, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de N.O.S.O à CIL-N.O.S.O, 11 Rue Antoine Bourdelle – 75015 PARIS.**

*Merci de ne pas agraffer le chèque*

*J'ai pris connaissance des conditions d'adhésion*

Signature

(1) On entend pour soins chirurgicaux les soins tels que les injections toxine botulique, les injections Intravitréennes et petites chirurgies (chalazion, kyste, lésion paupière, biopsie...), les chirurgies réfractives, les chirurgies (cataracte, glaucome, strabisme, rétine, cornée, ectropion / entropion ... ou esthétiques (paupières et poches).

(2) Le certificat groupé est possible lorsque l'ensemble des médecins du cabinet adhère à la démarche de certification.

(3) Pour les adhérents hors France Métropolitaine, une participation aux frais de déplacement pour les audits peut vous être demandée.

## Partie Structures

	Nom de la structure	Adresse de la structure	Libellé souhaité à faire figurer sur le certificat (pour les certifications groupées)
1			
2			
3			
4			
5			

## Partie Médecins

	Nom et prénom du/des médecin/s rattachés au(x) certificat(s)	Déjà adhérent N.O.S.O cycle 2023-24 (oui/non)	Email, indispensable pour recevoir les communications N.O.S.O
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

## Conditions d'adhésion

- J'accepte les engagements ci-dessous sous peine d'exclusion de N.O.S.O en cas de non respect :*
  - le paiement effectif de la cotisation à N.O.S.O
  - le suivi des recommandations du Référentiel Qualité ISO 9001 N.O.S.O
  - de me rendre disponible pour les audits de suivi internes et externes réalisés par BVC en vue de la certification collective ISO 9001
  - informer les patients et vos collaborateurs de votre démarche en affichant le certificat ISO 9001 et la charte des engagements qualité
- De dégager de toute responsabilité l'association N.O.S.O, son Comité de pilotage et ses dirigeants en cas de non obtention de la certification. Les sommes versées par chaque membre adhérent pour la réalisation de cette démarche collective ne pouvant plus, dans ce cas, être remboursées, même partiellement.*
- N.O.S.O traite les données recueillies pour la gestion des adhésions à l'association et la communication. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la [politique de protection de données des adhérents N.O.S.O.](#)*